

Jacky Bonnemains
Président de Robin des bois

14 Rue de l'Atlas
75019 Paris

Ajaccio, le 22/07/2016

Réf. I EXPIS_2016_21

Service I Exploitation

Dossier suivi par I. B. Rigaut

Objet : Réponse au courrier du 1^{er} juin 2016 concernant le devenir des anciennes décharges sauvages de Viggianello et de Vico

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les réponses au questionnaire que vous nous avez envoyé, concernant le devenir des anciennes décharges de Viggianello et de Vico.

Ces décharges, qui étaient exploitées par des communes, ont été réhabilitées par le SYVADEC qui a créé sur ces deux sites des pôles environnementaux composés chacun d'une ISDND et d'une déchèterie accueillant 13 flux différenciés dont une rupture de charge pour les collectes sélectives d'emballage, de papier et de verre des collectivités des deux micro-régions. Ces pôles ont vocation à être renforcés d'ici la fin de l'année 2016 par une plateforme de compostage de biodéchets provenant de collectes sélectives auprès des restaurateurs et des ménages.

1) Quel est l'historique et la localisation de chaque ancienne décharge ? (Dates d'ouverture et de fermeture, incendies, inondations, événements exceptionnels...)

VICO

Ouverture : 1998 - fermeture : 2008

Evénement exceptionnels : incendies réguliers

VIGGIANELLO

Ouverture : 1985 - fermeture : 2007

Evénement exceptionnels : incendies réguliers

2) Dans chacune des décharges, avez-vous des informations sur le volume, le tonnage et la nature des déchets ?

Pour les deux sites

Volume et tonnages : pas de données précises

Nature des déchets : tout type de déchets (ferrailles, ordures ménagères, tout venant...)

3) Quels ont été les moyens mis en œuvre pour sensibiliser la population lors de la fermeture des décharges (Bulletins municipaux, informations à domicile, signalisations...)?

Pour les deux sites

Nous n'avons pas connaissance des moyens de communication mis en œuvre par les communes de Vico et de Viggianello lors de la fermeture des décharges.

L'ouverture des pôles environnementaux après leurs réhabilitations a fait l'objet d'une inauguration qui a été relayée dans la presse régionale, et a fait l'objet de plaquettes de présentation distribuées sur les sites et dans les collectivités membres. Le SYVADEC communique régulièrement depuis cette date sur les flux de déchets pouvant être apportés dans les recycleries installées sur les sites, et sur l'actualité des ISDND (travaux notamment).

4) Les déchets ont-ils été transférés ? Si oui, où ?

Pour les deux sites

Les ferrailles ont été évacuées du site vers une filière de valorisation. Les autres déchets ont été laissés sur site.

5) S'ils sont restés sur place, quelles mesures techniques ont été entreprises pour mettre en sécurité, aménager et réhabiliter les décharges ?

Pour les deux sites

Les autres déchets déplacés lors de l'aménagement ont été enfouis dans un casier aménagé dit « des déchets déplacés ».

6) Que sont devenues les parcelles occupées par les décharges ?

Pour les deux sites

Les parcelles des anciennes décharges sont utilisées pour les activités actuelles des pôles environnementaux.

7) Il y a-t-il un suivi d'éventuelles pollutions ? (Eaux souterraines, biogaz...)

Pour les deux sites

Dans le cadre de l'exploitation des sites en tant qu'ICPE, un suivi des eaux et du biogaz est organisé (analyse des eaux de surfaces, des lixiviats, des eaux souterraines, des rejets, du biogaz avant et après traitement par torchère).

8) Est-ce que les parcelles concernées sont exposées à une inondation, à une érosion ou à un incendie de surface ?

Pour les deux sites

Il n'y a pas de risques identifiés sur les sites.

9) Ces anciennes décharges nuisent-elles au développement de la commune concernée et des communes voisines?

Pour les deux sites

Les réhabilitations des sites et leurs exploitations conformes à la réglementation en vigueur ont permis de limiter les nuisances occasionnées auprès des populations.

10) Observez-vous aujourd'hui une résurgence des dépôts clandestins sur votre territoire?

Pour les deux sites

Il n'y a pas de résurgence des dépôts clandestins sur les parcelles des anciennes décharges qui sont désormais occupées par les pôles environnementaux.

En revanche, la Corse est encore malheureusement confrontée à de nombreuses zones de dépôts sauvages, notamment de gravats.

11) Auriez-vous des photos avant la fermeture et après la fermeture à nous faire parvenir ? Le cas échéant, merci de nous les retourner.

VICO



Décharge de Vico avant réhabilitation



Pôle environnemental de Vico après réhabilitation

VIGGIANELLO



Décharge de Viggianello avant réhabilitation



ISDND de Viggianello après réhabilitation

12) Remarques complémentaires :

Pour les deux sites

Sans objet.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée

Pour le Président par déléation,
La Directrice Générale des Services



Catherine LUCIANI